



Tél. 03 20 79 60 11

Séance du Jeudi 27 février 2020

L'an deux mil vingt, le 27 février à 20h00, le Conseil Municipal de MOUCHIN s'est réuni au complexe Alexandre Monnet, sous la présidence de Monsieur DEVAUX, Maire, à la suite de la convocation affichée le 21 février 2020 en mairie conformément à la loi.

**Etaient présents :** MMES DELMOTTE Martine, VARLET Aline, DEBODE Pascale, DELABRE Edith, LEPOUTRE Virginie  
MM. DEVAUX Christian, VARLET Régis, SUBTS Joseph, ROLLIER Jean-Marc, DELABY Jean-Pierre, MORGAN Quentin

**Etaient absents avec pouvoir :**

MME DENNERY Sylvie donnant pouvoir à MME DELABRE Edith

**Etaient absents :**

MME MAHIEZ Séverine  
M. LEMAIRE Thierry  
M. MALICKI Damien

**Monsieur MORGAN Quentin été élu secrétaire.**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45 à L.153-48 et R.153-20 à R.153-22 ;

**Vu** la délibération n° 01 du 15 janvier 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Mouchin ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 28 février 2019 prescrivant la procédure de modification simplifiée.

**Vu** la mise à disposition du dossier de modification simplifiée conformément à l'article L153- 47, qui s'est déroulée DU 16 décembre 2019 au 16 janvier 2020.

**Vu** la décision de la mission régionale d'autorité environnementale du 13 août 2019 ne soumettant pas la procédure à évaluation environnementale stratégique,

**Vu** les avis des personnes publiques associées,

Monsieur le Maire présente les avis motivés et observations du public enregistrés et conservés lors de la mise à disposition :

**Il n'y a eu aucune remarque sur le registre.**

Les remarques émises par les personnes publiques associées sont les suivantes :

Courrier confirmant la réception du dossier de la Région sans remarque,

Avis favorable de la Chambre d'Agriculture sans remarque,

Avis favorable de la commune de Rumes sans remarque,

Avis favorable du département sans remarque,

Avis favorable de GRT gaz avec fiche d'information sur les servitudes d'utilité publique d'implantation et de passage.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré :

Avis du Conseil Municipal : 10 voix Pour – 1 Abstention – 1 Contre  
FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOURS, MOIS ET ANS SUIVANTS

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Christian DEVAUX



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le  
03/03/2020